



Déclaration de la CGT Capgemini

Nous informons le CCE de l'UES CAPGEMINI que le CE Euriware Ouest a contesté devant le tribunal d'instance de Cherbourg l'élection de ses représentants au CCE de l'UES.

3 élus sur 5 du CE Ouest se voient déchus de leur mandat au CCE alors que la déchéance anticipée d'un mandat de représentant du personnel est une question d'ordre public et nécessite obligatoirement un accord d'entreprise unanime.

Et un élu du CE Sud-Est Euriware entame individuellement la même démarche.

CAPGEMINI, comme le prévoit le code du travail, avait toute latitude pour intégrer les élus du CCE EURIWARE dans le CCE de l'UES et s'y est pourtant refusée, ne proposant que de saupoudrer, avec quelques anciens élus du CCE Euriware, le CCE de L'UES. Cette attitude est inacceptable et n'est pas de bon augure sur les intentions de la direction envers les salariés d'EURIWARE, maintenant largement sous-représentés dans l'instance du CCE de l'UES.

Il est légitime que les salariés Euriware continuent d'être correctement représentés lors des décisions concernant leur avenir.